

Commune de MONTIGNY-SUR-LOING

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022 à 19 h Date d'affichage : 21 JUIN 2022</p>

MEMBRES EN EXERCICE : 23

Les membres du Conseil Municipal, convoqués par écrit à domicile le 9 juin 2022, se sont réunis en séance publique, à la salle Georges Barrois, en raison des travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie, le 15 juin 2022, à 19 heures, sous la présidence de Madame MONCHECOURT Sylvie, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance, demande un secrétaire et procède à l'appel.

Secrétaire de séance : M. Morisseau.

Etaient présents : Mme Monchecourt, Maire - M. Corbel - Mme Archaux - M. Leblanc, adjoints.
M. Grenet - M. Morisseau - M. Fichet - Mme Fernandes - M. Torres Da Costa - Mme Tissier -
Mme Costérizant - M. Colas - Mme Redon - Mme Ferry - Mme Cerqueira - M. Duhén - Mme Triguel -
Mme Jacquenet

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents, excusés, représentés : M. Bordet pouvoir à M. Corbel
M. Valenti pouvoir à Mme Monchecourt
Mme Audo pouvoir à Mme Costérizant
M. Moinaux pouvoir à M. Duhén

Était absente, excusée : Mme Golano

Assistait également à la réunion : Mme Massias, Directrice Générale des Services.

Madame le Maire appelle les éventuelles observations sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS-COMMUNICATION

- Autorisations d'urbanisme depuis le dernier conseil

Déclarations préalables : 17

Permis de construire : 4

DIA : 32

CU : 39

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 24 juin 2022 à 18 h 30.

De même une réunion du conseil syndical du SIDASS se tiendra le 22 juin 2022 à 18 h, les documents concernant les affaires de la commune sont consultables en mairie à la demande des conseillers.

ORDRE DU JOUR

INTERCOMMUNALITE

- SITBVL – Retrait du Syndicat

Le SITBVL regroupe les communes de Bourron-Marlotte-Montigny-La Genevraye.

Des évolutions statutaires sont nécessaires afin que la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) ainsi que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIDASS), qui ont la compétence assainissement, puissent intégrer le SITBVL. A cet effet les 3 communes doivent se retirer du syndicat.

Mme le Maire propose :

- **Le retrait de la commune de Montigny sur Loing du SITBVL, sans contrepartie financière ou patrimoniale ;**
- **De dire que le SIDASS devient membre de fait du SITBVL en lieu et place de la commune ;**
- **D'accepter le principe de la modification des statuts et le projet de nouveaux statuts.**

Question de M. Duhén :

« Pourquoi sans contrepartie financière alors que des investissements ont été financés à 1/3 par la commune ».

M. Corbel répond qu'il s'agit juste d'un changement de statut.

M. Duhén demande pourquoi le faire maintenant.

Mme Monchecourt répond que la Commune n'a plus la compétence assainissement et ne peut plus siéger au sein du syndicat. C'est la loi.

Mme Monchecourt précise que les boues seront toujours traitées à Bourron.

Ont voté :

POUR : 20

CONTRE : 1 – M. Moinaux

ABSTENTIONS : 1 – M. Duhén

AFFAIRES BUDGETAIRES

- Adoption du référentiel budgétaire et comptable M 57

La commune s'est portée candidate pour la préfiguration du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023. Il s'agit d'une norme comptable applicable par droit d'option à toutes les collectivités locales. Sachant qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités passeront à la M57.

Le comptable public a émis un accord de principe.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

- Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
- Un pré-requis pour présenter un compte financier unique ;
- L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

Afin de bénéficier de l'accompagnement du comptable public, Madame le Maire propose :

- **D'adopter par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;**
- **De préciser que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14, budget général, budget annexe ;**
- **De l'autoriser à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ont voté :

POUR : 22

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

AFFAIRES FINANCIERES

- Tarifs des services périscolaires et extrascolaires

Depuis 2019, les tarifs des services périscolaires et extrascolaires n'ont subi aucun changement. Face à l'augmentation des coûts des matières premières et alimentaires (+ 8 % pour le fournisseur de repas) et de l'énergie (entre 30 et 50 % pour l'électricité et le gaz), une actualisation des tarifs doit être appliquée.

Madame le Maire propose d'adopter les tarifs des services périscolaire et extrascolaire selon le tableau joint en annexe.

Ont voté :

POUR : 22

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

- SIDEAU – Branchement plomb – convention de prise en charge financière

Dans le cadre du programme de renouvellement des branchements plomb, des tests Amiante/HAP doivent être réalisés.

Le coût de l'opération s'élève à 2 950 € HT. Cette opération est financée conjointement avec le SIDEAU à hauteur de 50 %, soit un montant de 1 475 € HT.

Madame le Maire propose de l'autoriser à signer la convention de participation financière avec le SIDEAU.

Question de M. Duhén :

« En 2011, la commune a financé pour 800 000 €, pourquoi doit-on encore payer ».

Mme le Maire répond que cette somme représentait l'actif du SIDASS transféré lors de l'adhésion (ne concerne pas les branchements en plomb).

Ont voté :

POUR : 21

CONTRE : 1 – M. Moinaux

ABSTENTIONS : /

- SPECTACLE CHEZ MOI – demande de subvention

Comme l'année précédente, l'association « spectacles chez moi » a proposé aux mairies de Montigny sur Loing et Bourron-Marlotte l'organisation d'un festival de théâtres les 9-10-11 septembre 2022.

Afin de garantir le budget et maintenir une tarification des billets accessibles à tous, Madame le Maire propose :

- **D'allouer une subvention de 4 000 € ;**
- **De mettre à disposition une salle pour les spectacles ;**
- **De participer à la diffusion de l'information par nos réseaux.**

Ont voté :

POUR : 22

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

- AMIS MOTS – subvention exceptionnelle

Afin de compenser l'achat de rideaux noirs servant aux diverses manifestations de la commune, **Madame le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 537 € à l'association AMIS MOTS représentant le montant des frais engagés.**

Madame Archaux ne prend pas part au vote.

Ont voté :

POUR : 21

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

RESSOURCES HUMAINES

- CDG 77 – convention unique

Le Centre de Gestion assure des missions obligatoires qui sont gratuites, mais aussi des missions facultatives payantes telles que : hygiène et sécurité (inspection, formations, conseils), expertise statutaire RH (conseils, formations, ateliers) auxquelles la commune a déjà souscrit. Etant précisé, que seules les missions accomplies sont facturées.

Madame le Maire propose de :

- **Renouveler la convention unique pour l'année 2022 ;**
- **L'autoriser à la signer la convention.**

Ont voté :

POUR : 22

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

PERSONNEL

- Création de 3 emplois non permanents à temps complet

Les agents techniques aujourd'hui en contrat aidé ne peuvent plus bénéficier de ce dispositif. Un contrat à durée déterminée leur a été proposé pour 6 mois.

A cet effet, Madame le Maire propose de créer 3 emplois non permanents d'adjoint technique à temps complet.

Ont voté :

POUR : 22

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

TIRAGE AU SORT DU JURY CRIMINEL

Comme chaque année, il est demandé aux communes de procéder au tirage au sort du jury criminel d'après la liste électorale générale. Il s'agit de 6 électeurs âgés d'au moins 23 ans en 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Diverses demandes de M. Moinaux :

M. Moinaux souhaite consulter l'acte d'achat de la salle du Long Rocher.

Mme le Maire répond qu'il lui a été proposé de venir le consulter en Mairie.

Quant à la réponse aux autres questions, Mme le Maire est à sa disposition pour le recevoir, mais les réponses lui ont déjà été apportées par M. Corbel. Mme le Maire rappelle que la présence aux conseils municipaux et comités syndicaux est un devoir de chaque conseiller municipal. Elle permet notamment les échanges entre collègues, mais plus important d'y défendre les intérêts de la commune.

Questions de M. Duhen :

1. Transport à la demande (TAD) :

M. Duhen demande où en est le questionnaire qui devait être mis en ligne pour les montignons.

Mme Costérisant répond que la consultation est presque prête.

2. Espaces des Habitants (EDH) :

M. Duhen signale que la commune n'aurait pas communiqué le nom de la personne en charge de la communication et précise que depuis la rentrée de 2021, les élus, ainsi que les secrétaires de mairie sont invités à visiter l'EDH.

Mme le Maire répond qu'en début de mandat les élus ont déjà visité l'EDH. Le courrier étant parvenu très récemment il n'a pas encore été convenu d'une date. Par ailleurs, la référente communication sera l'assistante du service.

3. Parc National du Gâtinais (PNR)

M. Duhen informe que le PNR lance une procédure de révision de Charte et compte intégrer la commune dans son nouveau projet de territoire. M. Duhen demande si un contact a déjà été pris pour ce projet.

Mme le Maire répond que la prochaine étape est l'organisation d'une réunion pour construire la nouvelle Charte. Toutefois, la souscription coûte 3,50 € par habitant. La question est de savoir ce que pourrait apporter le PNR pour la commune. Mme le Maire précise que le conseil municipal sera sollicité.

4. Accompagner les associations en matière de communication

M. Duhen demande s'il serait possible d'accompagner les associations en matière de communication par les différents supports (panneau lumineux, Facebook, ...)

Mme le Maire répond que l'on fait le maximum pour les associations et qu'elles peuvent demander la création d'une affiche, en remplissant le formulaire « demande de création de supports de communication ».

M. Leblanc précise qu'il n'y a jamais eu de refus de communication sur les panneaux. Les associations peuvent adresser les demandes à M. Leblanc qui transmettra aux personnes concernées. Un guide des associations a d'ailleurs été réalisé l'année dernière.

5. Circulation rue Montgermont

M. Duhen demande qu'il soit envisagé une étude sur la mise en sens unique de cette rue ou des emplacements de stationnement.

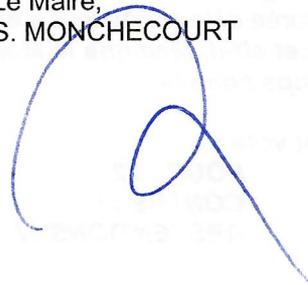
Mme le Maire répond qu'avec les gros travaux de la rue du Loing, il y aura besoin d'avoir des voies de déviation. Mme le Maire précise que M. Colas est le référent en matière de sécurité et de circulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Le secrétaire,
C. MORISSEAU



Le Maire,
S. MONCHECOURT



Annexe 1

Commune de MONTIGNY SUR LOING

-77690-

TARIFS RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

Délibération n°2022-03-03 du 15 juin 2022

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE							
TRANCHE	REVENUS MENSUELS (Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021) - ligne revenus imposables /12	VACANCES <i>Tous les jours d'ouverture</i> en Journée complète		VACANCES MERCREDI en Journée complète		MERCREDI matin + repas	
		par enfant	à partir du 3 ^{ème} enfant	par enfant	à partir du 3 ^{ème} enfant	par enfant	à partir du 3 ^{ème} enfant
A	< 1 067 €	7,42	6,01	8,05	6,58	6,27	5,90
B	de 1 067,01 € à 1 600 €	12,02	10,24	12,75	10,66	8,52	7,52
C	de 1 600,01 € à 2 000 €	13,22	11,13	14,32	11,70	9,20	7,99
D	de 2 000,01 € à 2 500 €	14,42	11,97	15,52	12,64	9,93	8,52
E	de 2 500,01 € à 4 000 €	15,68	13,22	16,88	13,85	10,50	9,14
F	> 4 000 €	16,98	14,42	18,18	15,05	11,29	9,77
Communauté de communes							
G	≤ 4 000 €	17,19	16,15	19,38	18,24	12,91	11,81
H	> 4 000 €	19,38	18,24	21,47	19,38	15,05	13,95
Communes extérieures		38,87				25,76	23,62
Mini séjour par enfant		16,20	forfait en supplément				

PERISCOLAIRE	
Restaurant scolaire / repas	4,65
Restaurant scolaire (dans le cadre d'un PAI)	2,93
Accueil périscolaire / forfait matin	2,19
Accueil périscolaire / forfait soir	2,93
Accueil périscolaire / forfait matin et soir	4,81
Etude surveillée / forfait	2,93
forfait accueil du matin et étude	4,81
en cas de soutien scolaire	2,14